



Collège Marcel Pagnol  
1 bis rue Charles de Gaulle  
02490 VERMAND  
Téléphone :03 23 66 85 42  
E-mail : [gest.0020066l@ac-amiens.fr](mailto:gest.0020066l@ac-amiens.fr)

---

## **CAHIER DES CHARGES – séjour en Allemagne du Nord**

**Date de rédaction : 1/02/2023**

**Délai de réponse : 15/02/2023 à minuit (heure de Paris – délai de rigueur)**

**Collège Marcel Pagnol – 2 bis rue Charles de Gaulle 02490 VERMAND,  
représenté par Madame OGER DE VIENNE, principale.**

## DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Il est demandé une validité des deux devis de **60 jours** (soixante jours) à compter du 26 février 2023 (date butoir pour réception des deux devis)

Il est demandé au prestataire de :

- présenter **deux devis** comportant dans l'un l'**option 1** (assurance annulation) et dans l'autre l'**option 2** (assurance annulation et assistance rapatriement)
- fournir les renseignements nécessaires sur les services proposés,
- indiquer les spécifications techniques, ...
- fournir les notices explicatives avec des informations suffisantes,

## MODALITES ET DATES LIMITE DE REMISE DES DEVIS

Transmission des deux devis **au plus tard 15 février 2023 avant minuit**, heure de Paris, délai de rigueur par courrier :

Collège Marcel Pagnol, à l'attention de Mme Annabelle KICKI

1 bis rue Charles de Gaulle 02940 VERMAND

ou par courrier électronique à l'adresse suivante [gest.00200661@ac-amiens.fr](mailto:gest.00200661@ac-amiens.fr).

**Votre unique interlocutrice sera Mme KICKI Annabelle, adjointe gestionnaire.  
Téléphone : 03.23.66.85.42 E-mail : [gest.00200661@ac-amiens.fr](mailto:gest.00200661@ac-amiens.fr)**

## CRITERES DE SELECTION DU DEVIS

Le collège retient l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix	Qualité de la prestation et l'adéquation de l'offre avec le programme validé par le professeur référent
5,5 points	4.5 points

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

Ces critères n'ayant pas la même valeur pour la décision finale, des barèmes différents seront attribués à chaque note : 5.5 points maximum pour le prix et 4.5 points maximum pour la qualité de la prestation et l'adéquation des prestations avec le programme validé par le professeur référent.

- La meilleure offre aura le pourcentage le plus élevé.
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation) – Le coefficient de notation est égal à la note maximum / nombre de réponses.

La note prix (5,5 pts) sera basée sur la somme du prix global et forfaitaire.

La note qualité de la prestation sera basée sur l'adéquation entre l'offre et le programme validé par le professeur référent (2,5 pts), la qualité de l'hébergement, de la restauration, la fiabilité et la qualité des transports (1 pt), la qualité des services associés (assurance, réservations ...) (1 pt).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les voyageurs devront obligatoirement être agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale et en apporter la preuve.

## CONTENU DE LA PRESTATION

**Le transport** sera assuré en autocar avec micro. La prestation inclut les transports sur place et également les frais de stationnement.

L'autocar restera sur place pendant la totalité du séjour. En fonction des temps de conduite, le candidat indiquera les temps de pause avec immobilisation du bus, le nombre de chauffeurs mis à disposition et les plans de route. Ces informations seront données sur un document désigné « Description des modalités de transport ».

**Restauration** : les familles d'accueil fourniront les petits déjeuners, déjeuners (sous forme de pique-nique) et dîners pour l'ensemble des participants et pour toute la durée du séjour (selon le descriptif du séjour). Il indiquera, sur un document désigné « Description des modalités de restauration », jour par jour la nature des prestations (repas froids, repas chauds, mode de restauration) pour chaque repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner...).

*La liste des élèves présentant des allergies alimentaires ou des régimes alimentaires particuliers vous sera communiquée par le collège en amont pour que les familles d'accueil puissent le prendre en considération. Ces éléments seront à prendre en considération dans le prix global du séjour.*

**Hébergement** : Les professeurs seront logés en auberge/ pension avec le chauffeur (une chambre double pour deux dames, une chambre simple pour le professeur responsable et une chambre simple pour un professeur)

### Familles d'accueil

- *Les coordonnées des familles d'accueil et les spécificités (présence d'animaux au sein du foyer...) seront communiquées au professeur responsable du séjour un mois avant la date du départ.*
- *L'organisation et la répartition des élèves par famille sera renvoyée au voyageur 15 jours avant le départ.*

### Prestations annexes :

Le voyageur retenu assurera :

La réservation et le règlement des billets d'entrée aux lieux à visiter, etc....nécessaires à la réalisation du programme.

La réservation de guides conférenciers en langue française conformément au programme

Le candidat prévoira un référent local

Le voyageur décrira ces prestations dans un document intitulé « Prestations annexes »

## Assurance :

Le prestataire devra faire figurer dans un premier devis comportant une première option :

- Assurance annulation totale du groupe en cas d'interdiction de voyager suite à une consigne ministérielle et annulation partielle d'un professeur ou d'un élève pour motif médical ou en cas de test positif à la COVID par exemple. Demande de retenue d'aucune franchise.

Le prestataire devra faire figurer dans un second devis comportant une seconde option :

- Assurance annulation totale du groupe en cas d'interdiction de voyager suite à une consigne ministérielle et annulation partielle d'un professeur ou d'un élève pour motif médical ou en cas de test positif à la COVID par exemple. Demande de retenue d'aucune franchise.
- Assistance et rapatriement (médical ou COVID par exemple...)

***Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le voyageur et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.***

## PRIX

Modalités d'établissement des prix : effectifs des participants

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour un effectif de (n) participants. Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Les éventuelles gratuités offertes pour les accompagnateurs sont prohibées et devront être répercutées en remise sur le prix unitaire de chaque participant. Les modalités de ce calcul sont précisées par le voyageur.

Le prix revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunéré l'ensemble de la prestation. **Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations autres que celles figurant dans le devis signé par le voyageur et le chef d'établissement.**

## OBLIGATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF DES PARTICIPANTS

Le collège Marcel Pagnol à Vermand s'engage à respecter l'effectif des participants dans les conditions suivantes :

- Les modifications à la hausse de l'effectif sont possibles plus d'un mois avant le départ sans autres conséquences que l'application des dispositions relatives au calcul du prix unitaire.

- Les modifications à la baisse de l'effectif moins d'un mois avant le départ ne peuvent être effectuées que dans la limite de plus ou moins 10%. Elles entraînent l'application des dispositions relatives au calcul du prix unitaire.

Le dépassement de ce pourcentage est assimilé à une annulation partielle et donne lieu aux pénalités suivantes : L'E.P.L.E est tenu de verser au titulaire, pour la fraction du nombre de participants excédant les 10%, 50% du prix unitaire hors taxes par voyageur.

- Les modifications à la baisse de l'effectif survenant moins de 8 jours avant le départ entraînent le versement au titulaire de la totalité des sommes prévues et ce, quel que soit le motif de la défection.

- Un remplacement des non partants par d'autres personnes reste toujours possible.

## ANNULATION DU VOYAGE

### Annulation par le collègue

L'E.P.L.E peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du voyageur, mettre fin à l'exécution des prestations. Le titulaire est indemnisé dans les conditions suivantes:

- si l'annulation intervient plus d'un mois avant le départ, le titulaire conserve 15% du montant hors taxes du marché.
- si l'annulation intervient moins d'un mois avant le départ, le titulaire conserve 30% du montant hors taxes du marché.
- toutefois, si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le départ, le titulaire conserve la totalité du montant hors taxes du marché.

### Autres cas d'annulation

#### Décision gouvernementale

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur (décisions gouvernementales pour garantir la sécurité qui s'impose au titulaire, l'E.P.L.E dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

#### Annulation complète du voyage du fait du voyageur.

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute du collègue, le voyageur annule le voyage, il rembourse immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourrait prétendre; le collègue reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à celle qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

## PAIEMENTS:

Dès la notification du marché, un acompte représentant jusqu'à 70 % du montant hors taxes du marché est versé au titulaire en même temps que sa notification, par dérogation à la règle du paiement après service fait (article.2.3.3.1.1 de l'instruction codificatrice M9.6 – articles L211-1 et suivants et des articles R211-1 et suivants du Code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours). **Cet acompte est réglé selon un échéancier défini d'un commun accord.**

Le règlement du solde intervient lors de la remise par le titulaire des documents permettant la réalisation du voyage. Le montant du règlement est calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement par le collègue des pièces de mandatement.

Le montant du règlement est calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement par le collègue des pièces de mandatement.

Le fournisseur déposera une facture sur Chorus Pro. Pour ce faire le prestataire renseignera le numéro de SIRET du collègue 19020066700011.

Les factures devront comprendre tous les éléments réglementaires et notamment l'identification bancaire du prestataire (IBAN et BIC).

Les règlements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collègue est l'ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du collègue Marcel Pagnol à Vermand.

Délais de paiement (art.2.3.6.4 de l'instruction codificatrice M9.6) : les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

## ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE VOYAGISTE

Le voyageur s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc. ...

## Descriptif du séjour

Un voyage en Allemagne du Nord **mi- juin 2023 (avant le 26 juin 2023)**.

Durée : 6 jours et 4 nuitées en famille d'accueil allemande pour une immersion totale dans la langue et la culture allemande.

Base de 53 participants : 49 élèves (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) et 4 accompagnateurs sont prévus.

Les élèves seront logés en famille par deux ou plus. Les familles résideront dans un même secteur géographique.

Les familles fournissent le petit-déjeuner, le pique-nique et le repas du soir. **Elles s'engagent à ne pas laisser les élèves sortir seuls.**

Les professeurs seront logés en auberge/ pension avec le chauffeur (une chambre double pour deux dames, une chambre simple pour le professeur responsable et une chambre simple pour un professeur)

Le chauffeur devra connaître l'Allemagne et avoir quelques notions en allemand. Les visites seront faites soit par les professeurs soit par des guides conférenciers de langue française.

PRESTATIONS : l'offre doit comporter l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du programme détaillé ci-dessous :

### Jour 1 région HAMBOURG

---

- Départ le lundi matin du collège à 7h
- Arrêts petit-déjeuner et déjeuner (ne craignant pas la chaleur) emportés par les participants
- Acheminement vers le centre d'accueil en familles (région HAMBOURG)
- Accueil par le responsable local
- Répartition dans les familles
- Dépose aux différents points de rendez-vous
- Installation, dîner et hébergement pris en charge par les familles

### Jour 2 : HAMBOURG

---

- Petit déjeuner en famille
- Départ pour HAMBOURG
- Visite guidée à pied de la ville avec des guides conférenciers de langue française : port, entrepôts classés monuments historiques, Hafen City, sa nouvelle salle de concert, son lac, les résidences valant le détour...
- Déjeuner : panier repas préparés par les familles d'accueil
- Montée à bord du RICKMER RICKMERS et découverte de la vie à bord via un guide
- Visite du port en bateau – commentaires faits par un guide en allemand
- Retour dans les familles, dîner et hébergement pris en charge par les familles

### **Jour 3 : LUBECK**

---

- Petit déjeuner en famille
- Départ pour LUBECK
- Visite guidée à pied du centre historique de LUBECK avec guide conférencier de langue française
- Déjeuner : panier repas préparés par les familles d'accueil
- Atelier de fabrication et de décoration du traditionnel Marzipan – instructions professionnelles en allemand
- Temps libre pour visites complémentaires ou shopping – prise en charge par les accompagnateurs
- Retour dans les familles, dîner et hébergement pris en charge par les familles

### **Jour 4 : BREME**

---

- Petit déjeuner en famille
- Départ pour BREME
- Visite guidée à pied de la ville avec guide conférencier de langue française
- Déjeuner : panier repas préparés par les familles d'accueil
- Rallye dans la ville organisé par les accompagnateurs
- Temps libre pour visites complémentaires ou shopping – prise en charge par les accompagnateurs
- Retour dans les familles, dîner et hébergement pris en charge par les familles

### **Jour 5 : BREMERHAVEN**

---

- Petit déjeuner en famille
- Départ pour BREMERHAVEN
- Visite libre de la ville encadrée par les accompagnateurs
- Visite libre du Zoo am Meer
- Déjeuner : panier repas préparés par les familles d'accueil
- Temps libre à la plage
- Temps libre pour visites complémentaires ou shopping – prise en charge par les accompagnateurs
- **Dîner libre**
- Départ vers 21h
- Trajet de nuit

### **Jour 6 : RETOUR COLLEGE MARCEL PAGNOL à VERMAND**

---

- Retour au collège

La prestation comprend la fourniture des titres de transport en commun nécessaires aux déplacements entre le lieu d'hébergement et les lieux de visite et entre les lieux de visite (aller-retour) pour l'ensemble des participants

## Options 1 et 2 :

---

✓ **Première offre comportant l'option 1 :**

Assurance annulation totale du groupe en cas d'interdiction de voyager suite à une consigne nationale et ministérielle et annulation partielle d'un professeur ou d'un élève pour motif médical ou en cas de test positif à la COVID par exemple. Demande de retenue d'aucune franchise.

✓ **Deuxième offre comportant l'option 2:**

Assurance annulation totale du groupe en cas d'interdiction de voyager suite à une consigne nationale et ministérielle et annulation partielle d'un professeur ou d'un élève pour motif médical ou en cas de test positif à la COVID par exemple. Demande de retenue d'aucune franchise.

Assistance et rapatriement (médical ou COVID par exemple...)



## DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le détail des prestations sera décrit précisément dans un mémoire technique conformément :

Voyage scolaire 2022/2023			
Organisation d'un séjour en Allemagne du Nord	Nombre de participants : 53	Base de 49 élèves	4 accompagnateurs
Désignation des prestations	Prix total TTC	Prix TTC par élève	Prix TTC par adulte
Transport (préciser les modalités)			
Hébergement (en famille d'accueil pour les élèves et en auberge et/ou pension pour les accompagnateurs)			
Restauration (préciser les modalités)			
Réservation des visites (préciser lesquelles, lieu, date,..)			
Autres prestations : guide conférencier en langue française			
Assurances obligatoires (option 1 et 2)			
TOTAUX			

**Cachet et signature du responsable habilité.**